



Mairie de Jougne



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize février deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Marie-Pierre ROUDEAU, Thierry LABRIET, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Jean-François VEILLET, Josette TAMBURINI, - Anne-Elisabeth SAUVAGE.

Absents : Marie-Christine POIX – Michel MOREL, Pascal DECHASSE

Secrétaire de Séance : Jean-François VEILLET

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20h30.

Aucune observation sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2019.

1/ Convention d'occupation précaire maison BULIDON

Isabelle ANDREZ adjointe au maire indique que la convention d'occupation de la maison sise au hameau les Maillots, 2 rue du bois, appartenant à l'Etat arrive à expiration à la date du 28 février 2019.

Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de vingt-trois mois.

Un évaluateur des domaines passera au cours du mois de mars pour constater l'état de ladite maison et réévaluer le tarif de mise à disposition.

Il est donc proposé d'ajourner cette délibération dans l'attente de la visite de l'évaluateur des domaines.

DELIBERATION AJOURNEE

2/ Présentation des travaux et demande de subvention – Salle des Fêtes

Daniel GRAF, adjoint au maire rappelle la délibération 2019-01-04 concernant la nécessité de réaliser des travaux dans la salle des fêtes : mise en accessibilité et remplacement du chauffage et ventilation dans le cadre de l'amélioration des performances thermiques.

Le coût des travaux est estimé à 218 340.09 € HT, soit 262 008.11 € TTC.

La demande de subvention DETR est fixée à 35 % soit 76 419 €, et le coût pour la commune serait de 141 921.09 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ Assistance à maîtrise d'ouvrage – Réaménagement de la Mairie

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, présente la nécessité de réaménager les locaux de la mairie de Jougne à savoir : travaux de mise aux normes en accessibilité, et réagencement des espaces administratifs.

Il propose de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études spécialisé.

La commission urbanisme réunie en séance du jeudi 24 janvier 2019 propose de retenir le cabinet CAP CONSTRUCTION de Valdahon qui a fait l'offre la plus pertinente, plus claire et moins chère que le cabinet ACS de Mâcon.

A savoir offre ACS MACON : 16 000 € HT et offre CAP CONSTRUCTION VALDAHON : 7 080 € TTC

L'offre précise du cabinet CAP CONSTRUCTIN est la suivante :

Option de base : 3 200 € HT

Option 1 suivi du dossier jusqu'à obtention du permis de construire : 2 700 € HT

TOTAL: 5 900 € HT – 7 080 € TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ Alimentation en eau de la loge communale du Petit Balzon

Monsieur le Maire, présente la nécessité d'alimenter en eau potable la loge communale afin de répondre aux mesures sanitaires et réglementaires en vigueur.

Il s'agit de procéder à 2 types de travaux :

- Alimentation électrique – devis ENEDIS de 25 656.24 € HT, soit 30 787.49 € TTC

- Terrassement – adduction d'eau – devis BOUCARD MT D'OR de 33 337.50 € HT soit 40 005 € TTC.

Monsieur le Maire propose (suite à l'avis des membres du conseil) que la commune prenne en charge la totalité des travaux (électrique et eau). Les loyers des utilisateurs seront définis dans une délibération ultérieure.

1 abstention : Daniel GRAF

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr

© Imprimerie CF IMPRESSIONS - Pontarlier / 03 81 46 49 83 / Certificat Imprim'Vert



5/ Réhabilitation du Presbytère

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de 4 appartements dans le bâtiment existant situé 8 rue de l'Eglise et rue des Remparts.

Le projet a été confié au cabinet PAILLARD ARCHITECTURE qui propose 2 esquisses.

Esquisse 1 : 6 appartements

Esquisse 2 : 1 local commercial et 5 appartements

Monsieur le Maire propose l'esquisse 2 avec le rez de chaussée de l'esquisse 1

CONTRE : Daniel GRAF

ABSTENTION : Gérald GRESSET

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

6/ Réhabilitation de l'ancienne usine GRESSET

Daniel GRAF, informe que le projet de réhabilitation de l'ancienne usine Gresset n'étant pas à ce jour chiffré définitivement, il propose d'ajourner cette délibération.

DELIBERATION AJOURNEE

7/ Renouvellement location bâtiment Ex Conserverie Gresset

Daniel GRAF, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération 2016-09-05 et 2017-06-08, le conseil municipal a mis à disposition des locaux sis aux anciennes usines GRESSET à :

- Dominique BONNEAU, David MIAILLE, Ludovic DESRONDIERS, Philippe ANGUENOT

Ces délibérations ont pris fin le 31 décembre 2018, qu'il s'agit à ce jour de procéder au renouvellement de celles-ci.

Daniel GRAF, adjoint au maire, propose de mettre à disposition de ces locataires les mêmes locaux pour une durée de 6 mois du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ Demande de terrain – Consorts BIZOUARN

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, fait lecture de la demande des Consorts BIZOUARN à savoir l'achat d'une partie de la parcelle E49 qui jouxte leur terrain. La zone concernée serait en ligne avec la parcelle E31 et d'une surface d'environ à 1 100 m².

La commission urbanisme réunie en séance le 24 janvier 2019 a émis un avis défavorable car ce terrain est :

- situé en zone 2 A.U du PLU donc non urbanisable immédiatement,
- greffé d'un emplacement réservé.

Il est donc proposé de rejeter la demande des Consorts BIZOUARN.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/Demande d'achat de terrain – S. KARIB

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, fait lecture de la demande de terrain de Madame Sabrina KARIB pour la création d'un établissement multi-accueil.

Le terrain est situé sur la parcelle AE 281 - rue des Forges à la Ferrière sous Jougne – ex-conserverie GRESSET.

La commission urbanisme réunie en séance le 24 janvier 2019 propose de donner un accord de principe à Madame Sabrina KARIB et de fixer les tarifs suivants :

terrain constructible : 150 € HT/m²

terrain d'aisance : 60 € HT/m²

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10/Demande de terrain – Consorts POIX-DAUDE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, fait lecture de la demande des Consorts POIX-DAUDE Denis à savoir l'achat d'une partie de la parcelle 209 qui jouxte leur terrain.

la surface sera déterminée par un plan de géomètre à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de notaire.

Monsieur le Maire intéressé à cette affaire sort de la salle et ne participe pas au vote.

La commission urbanisme réunie en séance le 24 janvier 2019 propose de valider le principe de cette vente au prix de 60 € /m².

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

11/Demande groupement foncier rural

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle la délibération 2018-06-15 du 13 juin 2018 qui consistait à l'achat d'une partie de la parcelle B-547 d'une surface de 442 m².

La commission urbanisme réunie en séance le 24 janvier 2019 propose :

- D'acheter au Groupement Foncier rural d'Entre les Fourgs, une partie de la parcelle qui jouxte le terrain de jeux, afin que celui-ci devienne communal.

Gérald GRESSET ne prend pas part au vote

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

12/Parc naturel régional Haut-Jura – Désignation d'un délégué supplémentaire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la représentation de la Commune au Parc du Haut-Jura ceci en raison du fait que la population DGF dépasse les 2 000 habitants soit 2 024 habitants.

Titulaires	Suppléant
Denis POIX-DAUDE	Pascal DECHASSE
Thierry LABRIET	Gérald GRESSET

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13/ Assistance à maîtrise d'ouvrage - SYDED

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situés sur toute la commune dont le montant s'élève à 213 860 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds propres : 106 960 €,
- Subvention SYDED : 106 960 €.

La commune de Jougne s'engage à effectuer les travaux sur 5 ans.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Demande AAPPMA La Jougnena : leur demander un bilan de leur association.

Réponse du Sous-Préfet sur projet éolien – réunion 19 février 2019 à Ballaigues à 14 heures.

Réponse de la DREAL sur projet déviation des Tavins -

Demande de l'association de la pétanque Jougne – demande de réalisation d'un local pour la pétanque.

Comité de veille LYRIA – PARIS-LAUSANNE -

Courrier de l'Association Culture et Loisirs – interruption de l'activité ping pong à la Ferrière sous Jougne jusqu'à septembre 2019.

Rencontre avec Jacques GROSPERRIN – 26 février à 15h30 à la mairie de Jougne.

La séance est levée à 23h25

Le secrétaire de séance,

Jean-François VEILLET



Fait à Jougne, le 13 février 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

